
Séance du 4 Mai 2021

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 9
votants : 10

L'an 2021, le 4 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 29/04/2021

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : THOMAS Laëtitia, USUNIER Delphine, MM : BRETON Alain, DA SILVA Jean, DUC Bernard, GAGNAN Thomas, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël
Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESREUMAUX Marc à M. BRETON Alain
Excusé(s) : Mme BAUMANN Michèle

Secrétaire de séance: M. GAGNAN Thomas

1. Compte-rendu du conseil du 06/04/2021

2. Compte-rendu des réunions

Rencontre entre M. le Maire, M. CLEMENT, DGS de la CCBVL et M. HUGUET, Président de la CCBVL
M. le Maire a suivi une formation sur les frelons asiatiques étant le référent pour la commune.
Réunion sur la fibre : la commune devrait être raccordée en totalité au plus tard en 2023.
Réunion de présentation PLUi
M. Duc a participé à la commission SOLIDARITE/COHESION SOCIALE/ENSEIGNEMENT MUSICAL.

3. Devis de la SAUR et de la société ABC pour la maintenance des points incendie

Délibération 22-2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il incombe désormais à la commune de faire un contrôle des bouches et poteaux à incendie de son territoire tous les deux ans, sachant qu'un contrôle visuel sera effectué par le SDIS les années ou l'entreprise de maintenance choisie par la commune ne passera pas.

Monsieur le Maire présente deux devis au conseil municipal :

- Devis de la SAUR qui propose un contrôle annuel : le coût du contrôle les années paires est de 270€ HT soit 337,50€ TTC (contrôle visuel, entretien et graissage des appareils) et le coût du contrôle les années impaires est de 360€ HT soit 450€ TTC (mesure des débits et pression)
- Devis de la société ABC Protection Incendie : le coût du contrôle par an est de 209€ HT soit 250,80€ TTC (vérification, fourniture à la mairie d'un plan actualisé et du rapport d'intervention).

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ABC Protection Incendie pour un coût annuel de 209€ HT soit 250,80€ TTC,

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

4. Fonctionnement du service public de la DECI

Délibération 23-2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;
- Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de Loir-et-Cher ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/03/2021 sur la création du service de la DECI ;

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par M. le Maire sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de Lorges, AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et DECIDE à l'unanimité de fixer l'organisation du service public de la DECI de la manière suivante :

1. En régie propre.

Les services municipaux seront en charge de :

- La gestion administrative du service public de la DECI
- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

2. En régie par le biais de prestations de service.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics, d'organiser avec des prestataires privés au travers de prestations de service :

- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression.
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics

Les appels d'offre, contrats et conventions passés dans le cadre de l'organisation du service public contrats seront annexés en annexe 6 de l'arrêté municipal de la DECI.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

5. Convention avec le SIVOS Sportif de Marchenoir

Délibération 24-2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lorges participe aux emprunts contractés par le SIVOS Sportif de Marchenoir pour les travaux de l'aménagement et l'extension du gymnase.

Pour cela il est nécessaire d'établir une convention entre le SIVOS Sportif de Marchenoir et la commune de Lorges.

Cette convention financière est établie en fonction des populations de chaque commune.

VU les dispositions financières du SIVOS chapitre III article 11 des statuts, précisant qu'en investissement, des conventions doivent être passées avec les communes adhérentes pour chaque projet d'investissement envisagé par le comité syndical,

VU la délibération du conseil syndical, en date du 09 mars 2021 autorisant M. le Président à conclure les conventions

VU le code générales des collectivités territoriales, notamment, le livre V, titre 1er, articles L1511-1 et suivants

VU le contrat d'emprunt n°83345121760 d'un montant de 70 000€

VU le contrat d'emprunt n°83336311761 d'un montant de 170 000€

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de participations emprunts avec le SIVOS sportif de Marchenoir
- AUTIRISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Début des travaux d'enfouissement des lignes le 31/05/2021

Des problèmes de vitesse et de respect de la signalisation routière sont signalés rue de Fontenaille : Des solutions doivent être proposées.

Entrée des chemins de terre : Le conseil municipal n'est pas favorable à la participation de la commune pour la réfection de l'entrée des chemins de terre qui sont à la charge de l'AF (seul utilisateur)

Festillésime 05/06/2021 : Le concert de Drôle de Dames dans le cadre du Festillésime 2021 se tiendra à la salle des fêtes le samedi 5 juin à 20h30. Les conseillers devront être présents pour la bonne organisation de cette soirée dans le respect des règles sanitaires.

Présentation du 1er projet d'aménagement de la place de la mairie

Terrain de pétanque jardin de la mairie : L'entreprise de M. BRETON Olivier a transmis un devis à la mairie pour le décaissement du futur terrain de pétanque. Un deuxième devis va être demandé.

Référents ambroisie : L'ambroisie à feuilles d'armoise est devenue un sujet de santé publique en France : son pollen, dispersé en grande quantité en fin d'été, est très allergisant. Particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ambroisie étend son aire de répartition dans l'Hexagone. C'est l'une des plantes exotiques envahissantes les plus problématiques en Europe. Des mesures sont mises en œuvre pour l'identifier et la supprimer. Il est donc demandé à chaque commune d'avoir 1 à 2 référents.

Les référents pour la commune de Lorges sont M. HENNEQUIN Patrice et Mme USUNIER Delphine.

Cérémonie du 8 mai 2021 : Cette année encore la cérémonie du 8 mai ne sera pas ouverte au public et ne pourra réunir que 10 personnes au maximum parmi les élus. Une gerbe de fleur sera donc déposée par M. le Maire accompagné par un adjoint et 8 conseillers municipaux.

Tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021 : La commune recherche actuellement des personnes volontaires pour l'aider à la tenue des deux bureaux de vote simultanés (besoin de deux fois plus de personnels que les autres années) pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Les personnes intéressées doivent se signaler auprès de la mairie avant le 10/05/2021. Celles-ci pourront se voir proposer une vaccination avant le 8/06/2021 si elles le souhaitent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

BAUMANN Michèle	BRETON Alain	DA SILVA Jean
DESREUMAUX Marc procuration BRETON Alain	DUC Bernard	GAGNAN Thomas
HENNEQUIN Patrice	PROSPER Mickaël	THOMAS Laëtitia
	USUNIER Delphine	